

CONTRAT DE CESSION DE PARTS SOCIALES (SÀRL)

entre

Jean Dupont
Rue des Bains 35
1205 Genève
Né le 01.01.1971
Originaire de Sion (VS)

(Ci-après : « le Cédant »)

et

Jean Martin
Rue du Paradis 10
1206 Genève
Né le 01.01.1972
Originaire de Lausanne (VD)

(Ci-après : « l'Acquéreur »)

(ci-après dénommées ensemble "les Parties")

En relation avec la société

Alpha Sàrl
Canton de Genève
Suisse

1. Préambule

Le Cédant est associé au sein de la société Alpha Sàrl (ci-après : la « Société »), enregistrée au registre du commerce du canton de Genève sous le numéro de référence CH-123.456.789 et dont le capital social entièrement libéré s'élève à 20'000.- CHF (vingt mille francs suisses), divisé en deux-cents parts sociales, de valeur nominale de CHF 100 chacune.

2. Nombre de parts sociales transférées et prix

Par la présente, le Cédant s'engage à transférer et à céder à l'Acquéreur au sens de l'article 164 CO :

200 (deux-cents) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de CHF 100.- chacune, libérées à 100%, pour un prix totale de CHF 20'000.-.